

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport sur le préavis 60/10, concernant une demande de crédit de CHF 173'000.- en vue de la remise à ciel ouvert du « Nant de Leyaz »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de Mme M. Peuker, Mme S. Pozza Agthe (présidente) M. D. Friedli, M. P. Sieber, M. G. Suter, s'est réunie au complet le 14 avril 2010.

Nous remercions Mme M. Baud de sa présence, et d'avoir répondu à nos questions.

Ce projet de mise à ciel ouvert du Nant de Leyaz, s'inscrit dans le cadre de « 2010 année de la biodiversité » et résulte d'une consultation entre la Confédération, le canton, la commune et la direction du Château.

La création d'un nouveau cheminement piéton reliant le Château au parking des Abériaux nous apparaît comme une opportunité à saisir pour notre commune afin de favoriser la biodiversité, la renaturation du paysage et la valorisation de la parcelle, d'autant plus que les frais qui incomberont à notre Commune seront fortement réduits.

Pour rappel :

Le plan directeur communal est en phase (terminale) d'approbation auprès du canton.

Ce projet est financé par la Confédération (48%), le Canton (35%), et la Société de développement de Prangins (3%).

La participation de la commune est de 14%, ce qui correspond à un montant de CHF 24'410.-

Afin de bénéficier de la subvention, les travaux doivent être réalisés avant la fin de l'année 2010. Le début des travaux est prévu fin de l'été, début de l'automne.

La commune avance les fonds nécessaires, qui lui seront remboursés sur présentation du décompte final.

Même si le coût final net est inférieur à la barrière des CHF 25'000.-, l'autorisation du Conseil et donc le préavis sont nécessaires au vu du montant initialement engagé.

Un raccord sous forme de sentier ou de bande « tondue » en bas et en haut de la parcelle, afin d'inciter les piétons à rejoindre les passages sécurisés est prévu aux abords des sorties de routes de la Bossière et de Lausanne, ceci afin de favoriser la sécurité des usagers.

La Commission a apprécié le plan historique de 1750 mais pour une meilleure visibilité, annexe au présent rapport une carte montrant de façon simple l'emplacement du projet.

La commission à l'unanimité vous propose d'accepter le préavis 60/10.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal No 60/10 concernant la demande d'un crédit de Fr. 173'000.- en vue de la remise à ciel ouvert du ruisseau le « Nant de Leyaz »,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal No 60/10 concernant la demande d'un crédit de Fr. 173'000.- en vue de la remise à ciel ouvert du ruisseau le « Nant de Leyaz »,
2. d'accorder un crédit de Fr. 173'000.- pour le financement de ces travaux,
3. de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de Fr. 815.- par année, au titre d'amortissement, sur le montant à la charge de la Commune
4. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 19, chiffre 7, du règlement du conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs

Prangins, le 16 avril 2010

La commission

M. D. Friedli



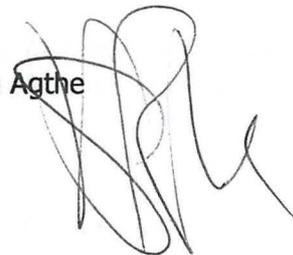
M. G. Suter



Mme M. Peuker



Mme Pozza Agthe



M. P. Sieber

